

AIDE DE 100 € À L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS EN PREMIÈRE ANNÉE

Vous avez obtenu votre bac en 2020 et vous êtes étudiant boursier en première année d'études supérieures ? Vous avez besoin de mieux vous équiper en matériel informatique ? La Région Île-de-France vous accorde un chèque Cadhoc de 100 euros.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les bacheliers de 2020 devenus étudiants boursiers et actuellement en première année dans un établissement d'enseignement supérieur situé en Île-de-France.



QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

L'aide prend la forme d'un chèque Cadhoc de 100 euros accepté dans de nombreuses enseignes physiques pour s'équiper en matériel informatique (ordinateur, disque dur externe, casque, logiciel, webcam...) et chez les fournisseurs d'accès à Internet (abonnement, clé 4G...).



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

- Pour les boursiers inscrits en formation sanitaire et sociale, il n'y a aucune démarche à effectuer. Un chèque Cadhoc est directement envoyé à l'adresse mentionnée dans leur espace personnel sur la plateforme de demande de bourse régionale iledefrance/fss.fr.
- Pour les boursiers inscrits dans d'autres filières, le formulaire de demande est à [télécharger sur iledefrance.fr](#) puis à transmettre, une fois rempli, à leur établissement avant le 14 mai 2021.



QUEL EST LE CALENDRIER DU DISPOSITIF ?

- Les étudiants doivent fournir leur formulaire à leur établissement au plus tard le vendredi 14 mai 2021 inclus.
- Les établissements doivent transmettre la liste de leurs étudiants au groupe Up via la plateforme Brick jusqu'au vendredi 21 mai 2021 inclus.
- Le groupe Up enverra les chèques Cadhoc aux étudiants entre le lundi 7 et le vendredi 11 juin 2021.



CONTACT

vie.etudiante@iledefrance.fr

Plus d'information sur :
www.iledefrance.fr/chequenumeriqueetudiants